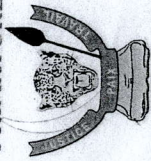


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 070/2023

AUX ETABLISSEMENTS COMPUTECH

Après avoir reçu le Contrat n° AAC/100/DG/TMJ/KMF/003/2023, conclu avec l'Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-sept millions quarante-trois mille cent trois, quarante-quatre centimes (CDF 27 043 103,44) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais cent quatre-vingt-neuf mille trois cent et un, septante deux centimes (CDF 189 301,72).

Fait à Kinshasa, le 11/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i

